

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 16 septembre 2022

Saisie de 79 kg de cocaïne par la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise

Dans le cadre de leur mission de lutte contre la fraude, en particulier la recherche de produits stupéfiants, les agents de la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise (direction régionale des douanes d'Amiens), ont procédé le 12 septembre 2022 peu après 20 heures, au contrôle d'un véhicule se présentant au niveau de la barrière de péage de Longueil-Sainte-Marie (autoroute A1).

Circulant dans le sens Lille/Paris, avec une seule personne à bord, cette voiture immatriculée en France a rapidement suscité l'intérêt des douaniers, malgré l'apparente banalité de la situation.

L'intuition du service des douanes s'est confirmée dès la fouille de l'habitacle et la découverte dans la malle arrière de trois cartons contenant des paquets cellophanés, ressemblant en tout point à ceux contenant habituellement de la cocaïne. Après avoir effectué les vérifications d'usage, la nature de la marchandise s'est avérée être la bonne – **le décompte permettant de mettre à jour 70 paquets de cocaïne pour un poids total de 79 kg**, représentant une contre-valeur sur le marché illicite de 2 650 235 euros.

Le conducteur du véhicule de nationalité française, déjà connu défavorablement des services, a été immédiatement appréhendé et placé en retenue douanière.

Cette constatation illustre toute la sensibilité de l'autoroute A1, reliant le Benelux, le Nord de la France et la région parisienne. La combinaison des contrôles douanier de la frontière franco-belge à l'intérieur du territoire, notamment lors du transit par la Picardie, a une nouvelle fois confirmée toute sa pertinence à travers ses actions combinées, permettant ainsi de mieux sélectionner les cibles d'intérêt parmi les 100 000 véhicules/jour circulant sur cet axe, constituant l'un des plus denses de France.

Renvoyé devant le tribunal judiciaire de Compiègne à l'audience de comparution immédiate du 15 septembre 2022, l'infracteur sera jugé à l'audience du 27 octobre prochain et maintenu en détention.

Pour mémoire, la même brigade des douanes avait saisi, le 23 octobre 2018 sur cette même autoroute à la barrière de péage de Chamant, 153 kg de cocaïne.

En 2021, la douane française a intercepté 115 tonnes de drogue dont 18 tonnes de cocaïne. Face au développement de ces trafics, l'administration des douanes a encore intensifié son engagement à travers notamment un plan d'action dédié, en coopération avec les autres forces de sécurité.

Contacts :

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03

Michaël LACHAUX – Directeur Régional – Tél : 06 07 34 90 07